PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 septembre 2024 à 18 heures 30

Convocation du 16 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Présents : MM et Mmes Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Chantal DUMONT-GILMOZZI, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Jacques MAURAND, Micheline MIANNAY, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Emilie TRICOCHE, Patricia VAN HOONACKER, Jean-Claude VIVANCOS, Christian WAUTERS
Procurations : Estelle FLEUTÔT à Jean-Claude VIVANCOS
Absents : Christian ALFARO, Laetitia ANDRIEU, Marcel PANSERRIEU, Bruno SALGUES

18h30 : ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Isabelle GIL est désignée secrétaire de séance

Préambule : le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil du 25 juin 2024. Approbation à l'unanimité.

Pierre POLARD présente les points à l'ordre du jour de la séance :

Installation d'un conseiller municipal
1 – Modifications statutaires de la communauté de communes Sud Hérault
2 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public des ordures ménagères – exercice 2023
3 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2023
4 – Demande de subvention travaux Eau potable rue de Metz
5 – Budget Eau et Assainissement – Décision Modificative n°1
6 - Cession de la parcelle O 289
7 – Réduction d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
8 – Convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales – Accueil de Loisir Périscolaire
9 – Convention de partenariat avec le lycée des Buissonnets
10 – Recrutement d'un emploi en Parcours Emploi Compétence
11 – Mise à disposition d'un agent au FOSH
12 – Cession de deux véhicules
13 – Décisions du Maire
14 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison du décès de Monsieur Gille JOFFRE survenu le 2 septembre 2024, le siège de conseiller municipal est devenu vacant.
Conformément aux règles édictées à l'article L. 270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».
Monsieur PANSERRIEU Marcel, suivant de liste, est donc appelé à remplacer Monsieur Gilles JOFFRE au sein du conseil municipal.
En conséquence compte tenu du résultat des élections du 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur PANSERRIEU Marcel est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.
Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Sous-Préfet informé de cette modification.

1 – Modifications statutaires de la communauté de communes Sud Hérault

Le Maire rappelle qu'en date du 26 juin 2024, la communauté de communes Sud Hérault a pris la compétence en matière de lecture publique concernant les actions de coordination de mise en réseau des bibliothèques/médiathèques du territoire Sud Hérault.
Les statuts de Sud Hérault sont ainsi complétés :

COMPÉTENCES - COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES - I - POLITIQUE CULTURELLE

« Diffusion de spectacle vivant, éducation artistique et culturelle, dans le cadre de l'élaboration et la mise en place d'une saison culturelle identifiée, incluant des partenariats artistiques divers.
Soutien au fonctionnement de l'école de musique associative Sud Hérault.
Actions patrimoniales, artistiques et éducatives au travers des actions menées au sein du centre d'arts et du patrimoine du domaine de Roueire et/ou en itinérance sur le territoire communautaire (dont service éducatif du patrimoine).
Lecture publique d'intérêt communautaire : actions de coordination de mise en réseau des bibliothèques du territoire. »

Chaque commune membre est appelée à se prononcer sur cette prise de compétence.

Approbation à l'unanimité.

2 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public des ordures ménagères – exercice 2023

Ce service, géré par la communauté de communes Sud Hérault, est composé de 21 agents d'exploitation et de 3 agents administratifs / d'encadrement.
Il assure la collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en régie, ainsi que le traitement des déchets.

Type de déchets	Prestataires	Modes de traitement	Lieux
OMR	Agglomération de Béziers	Tri mécano biologique + Enfouissement de refus	BEZIERS ISDND Saint-Jean-de-Libron
Collecte sélective ➢ Emballages (EMR) ➢ Papier ➢ Verre	PAPREC puis OEKOTRI COVED IPAQ	Tri optique Mise en balle sans tri Fabrication de calcin	LANSARGUES/SAINT-THIBERY LANSARGUES BEZIERS

Les données de collectes de l'exercice 2023 sont les suivantes :
- Ordures ménagères résiduelles collectées et traitées : 4 451 t soit 243 kg/hab/an (moyenne nationale : 314 kg/hab/an)
- Collecte sélective : 1 379 t soit 75 kg/hab/an (moyenne nationale : 70 kg/hab/an)
- Déchèterie : 5 100 t soit 278 kg/hab/an

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en vigueur sur le territoire de Sud Hérault est de 18,85 %.

Le coût annuel 2023 du service est le suivant :

	2023
Coût service Ordures Ménagères Résiduelles	1 415 588 €
Coût collecte sélective	482 208 €
Coût déchèterie	828 379 €
Aides et recettes	349 880 €
Coût réel du service	**2 376 295 €**
	217 € / t (186 €/t en 2022)

Approbation à l'unanimité.

3 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2023

Les indicateurs pour l'eau potable sont les suivants (issus du rapport annuel du délégataire) :

- 2,59662 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m3
- 100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques
- 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques
- 91,79 % de rendement du réseau
- 2,77 % d'impayés
- 1956 abonnés
- 161 258 m3 d'eau facturée
- 1 réparation de fuites sur branchements
- 7 réparations de fuites sur canalisations

Ceux pour l'assainissement collectif sont les suivants :

- 2,03313 € TTC / m3 sur la base de la facture 120 m3
- 0 TMS de boues évacuées
- 23 km de réseau total d'assainissement
- 1 885 abonnés
- 132 371 m3 d'eau facturée
- 10 désobstructions de branchement
- 18 désobstructions de réseau

Ces données sont accessibles en ligne sur le site du SISPEA.

Approbation à l'unanimité.

4 – Demande de subvention travaux eau potable rue de Metz

Le montant financier de l'opération ayant été affiné, il convient de délibérer à nouveau sur la base du plan de financement prévisionnel ci-après :

OBJET	DÉPENSES (€ HT)	RECETTES
Maîtrise d'œuvre des travaux sur le réseau d'eau potable	6 500 €	
Études géotechniques (G2AVP et G2PRO)	4 000 €	
Levé topographique / repérage amiante / essais compactage, pression, potabilité	6 500 €	
Travaux sur le réseau d'eau potable	96 250 €	
Aide Département de l'Hérault sur le réseau d'eau potable (60%)		67 950 €
Aide AERMC sur le réseau d'eau potable (20%)		22 650 €
Autofinancement (20%)		22 650 €
TOTAL	**113 250 €**	**113 250 €**

Approbation à l'unanimité.

5 – Budget Eau et Assainissement – Décision Modificative (DM) n°1

Il convient de créditer le compte 6588 à hauteur de 100 € afin de permettre une régularisation sur la participation eau potable payée au SIVOM au titre de l'exercice 2024 ;
Cette DM prendrait la forme suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		**Recettes**	
c/6588 – charges diverses de gestion courante	100 €		
c/622 – rémunérations intermédiaires, honoraires	-100 €		
TOTAL	**0 €**	**TOTAL**	**0 €**

Approbation à l'unanimité.

6 – Cession de la parcelle O 289

La parcelle en question est actuellement mise à disposition d'une exploitante agricole pour la culture de plantes aromatiques. Sa contenance est de 2590 m², il est proposé de lui céder ce terrain moyennant le prix de vente de 1 400 €.

Approbation à l'unanimité.

7 – Réduction d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

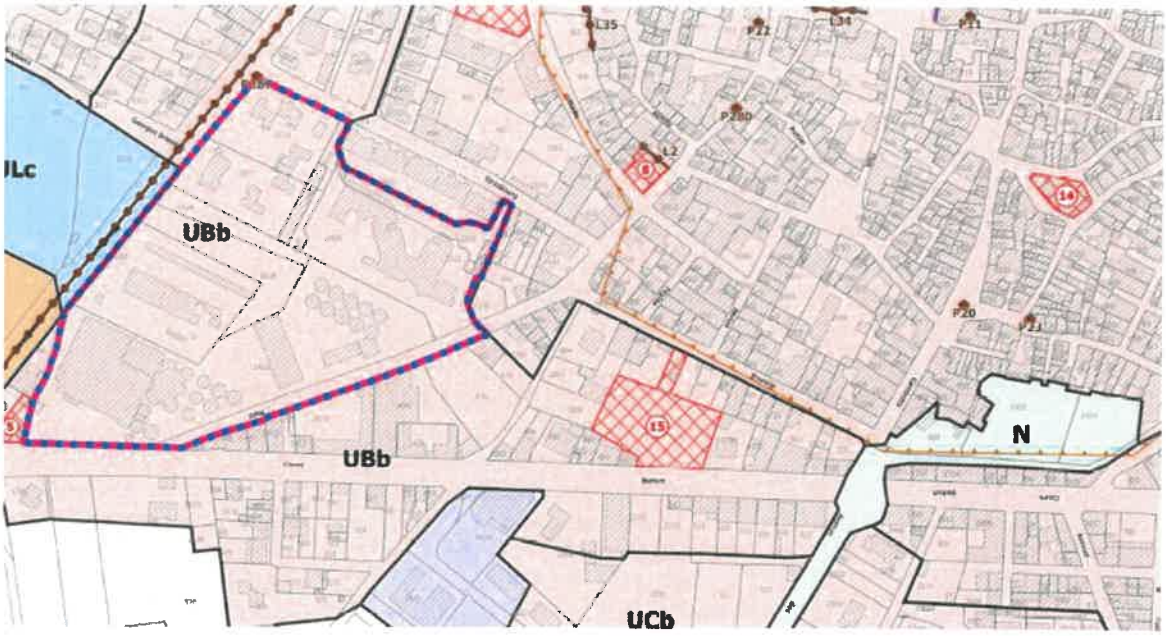

La commune a procédé à l'acquisition, le 20 septembre 2023, de la parcelle cadastrée section K n°3102, d'une contenance de 85 m², entièrement intégrée dans le périmètre de l'emplacement réservé n°15 au PLUI. A la suite de cette acquisition, l'emplacement réservé n'a plus vocation à s'appliquer sur cette parcelle ni sur la parcelle K n°495. Il convient dès lors de réduire la surface et le périmètre de l'emplacement réservé n°15. Étant entendu que cette modification relève des pouvoirs de la communauté de communes Sud Hérault, en charge de la compétence PLUI, il s'agit de lui demander de modifier la surface et le périmètre de l'emplacement réservé n°15 porté au PLUI, pour ce qui concerne la commune de Capestang.

Approbation à l'unanimité.

8 - Convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales – Accueil de Loisir Périscolaire

La convention d'objectifs et de financement 2024-2025 conclue entre la Caisse d'allocation familiales (CAF) et la Commune permet de bénéficier d'un financement de la part de la CAF pour notre accueil de loisirs sans hébergement (ALSH périscolaire).

L'avenant proposé a pour objectif d'intégrer à la convention en cours de validité de nouvelles mesures. Ces nouvelles mesures ont été prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 signée par la branche Famille et l'Etat.

Elles visent à soutenir le développement de l'offre d'accueil, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien par :

- aide Spécifique rythmes éducatifs (Asre)
- le complément inclusif ALSH
- offre nouvelle pour le bonus CTG
- intégration du temps du repas pour la pause méridienne,
- intégration du plan mercredi dans le bonus territoire.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement signée entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la commune de Capestang.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement 2024-2025 tel que présenté ci-dessus et toutes les pièces relatives à ce dossier.

9 - Convention de partenariat avec le lycée des Buissonnets

Le conseil est informé d'un projet de partenariat entre la Commune et le Lycée des « Buissonnets » à Capestang. Ce projet consisterait à la mise à disposition de 6 élèves de première et de terminale (BAC PRO SAPAT service à la personne et animation des territoires) le temps du repas au restaurant scolaire de l'école élémentaire, afin d'accompagner les jeunes enfants lors de la prise du repas.

Cet accompagnement entrerait dans le cadre du cursus scolaire et de la formation des lycéens. Il permettait de favoriser un climat plus serein et plus calme au moment du déjeuner. Les enfants déjeuneraient en échangeant avec un jeune adulte.

Ces élèves volontaires viendront en appui des agents communaux dans le respect des règles d'organisation mises en place par la mairie et du règlement de l'école.

Les repas pris par les lycéens seront à la charge de la commune.

Début du partenariat le 30 septembre.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la Convention de partenariat avec le Lycée des « Buissonnets »
Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la Convention de partenariat pour l'année scolaire 2024-2025 telle que présentée ci-dessus et toutes les pièces relatives à ce dossier.

10 – Recrutement d'un emploi en Parcours Emploi Compétence

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.
Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.
La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de recourir à un contrat dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent d'entretien et de restauration scolaire
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20h
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec France travail et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée. Outre les exonérations de charges, l'aide de l'Etat s'élèverait à 40% de la rémunération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le recrutement d'un contrat parcours emploi compétences dans les conditions précitées et la mise en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

11 – Mise à disposition d'un agent au FOSH

Le Maire, expose au conseil que l'association Football Olympique Sud Hérault a mis en place une école de foot et qu'elle propose des activités tous les mercredis après-midi aux enfants du territoire.

- Qu'elle propose ainsi une activité d'intérêt général, dont on peut considérer qu'elle relève d'une mission de service public.
- Qu'à ce titre, elle pourrait bénéficier d'une aide partielle de la Commune pour l'encadrement des enfants notamment en la faisant bénéficier de l'expérience d'un agent communal.
- Rappelle que Madame Charline BARGAS, ATSEM Principal de 2e classe, est coordinatrice et animatrice des activités périscolaires de la Commune, titulaire d'un BPJEPS LPT.
- Propose de mettre cet agent à disposition de l'association Football Olympique Sud Hérault, pour l'année scolaire 2024-2025, afin de mettre en œuvre des activités sportives et de plein air auprès des enfants de l'école de foot à raison de six heures trente hebdomadaires.
- Donne lecture de la convention fixant l'objet, la durée de la mise à disposition, les conditions d'emploi, la rémunération, le contrôle et l'évaluation de l'activité,
- Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Reconnait l'activité de l'association comme relevant de l'intérêt général
- Accepte la proposition présentée,
- Emet un avis favorable à la présente convention,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise à disposition.

12 – Cession de deux véhicules

Cette cession concerne deux minibus qui étaient utilisés pour le transport des élèves de l'école maternelle vers l'école élémentaire pour les repas. Suite à la création du nouveau restaurant scolaire à la maternelle, leur conservation par la commune n'est plus justifiée.
La société « L'Occitane Automobiles » à Pézenas se porte acquéreur des deux véhicules moyennant le prix de 8 000 € par véhicule.

Approbation à l'unanimité.

13 - Décisions du Maire

- Avenue de la Gare - prolongement d'un cheminement piéton – EUROVIA - *43 203,00 € HT*
- École élémentaire - réalisation d'un enrobé - EUROVIA - *17 336,40 € HT*
- Carrefour pont de Pierre - étude faisabilité mise en place feux tricolores - SERFIM TIC - *4 850,00 € HT*
- Remise en peinture du terrain multisport – SIGNATURE - *4 232,80 € HT*
- Relevé de corps de rues - GUILLAUME GASQUEZ - *4 000,00 € HT*
- Sondage et traçage des conduites de prise d'eau du canal - TP BESSIERE - *5 600,00 € HT*
- Extension école élémentaire - Avenant n°1 lot n°2 - ABELLO (maçonneries supplémentaires) - *1 269,77 € HT*

- Extension école élémentaire - Avenant n°1 lot n°5 - SONZOGNI (suppression d'une porte et d'une grille) - *1 800,00 € HT*
- Extension école élémentaire - Avenant n°1 lot n°7 - SNP (doublages supplémentaires) - *376,70 € HT*
- Réquisition du comptable public - Paiement de la 1ère partie de l'accord transactionnel
- Réseaux AEP + EU centre village - Étude de sol AVP + PRO - EG SOL SUD - *4 000,00 € HT*
- Création issue de secours classe ULIS - MENUISERIE LOUGARRE - *6 945,45 € HT*
- Extension de l'école maternelle - création d'un branchement AEP avec regard – SUEZ - *1 942,77 € HT*
- Reprise en peinture du réfectoire de l'école élémentaire - PAYA - *1 000,00 € HT*
- Fourniture et pose de stores à l'école maternelle - ALBO FLOTTARD - *2 073,25 € HT*
- Fourniture et pose de rideaux roulants à l'école maternelle – SONZOGNI - *2 836,00 € HT*
- Budget général - Virement de crédits n°1 - crédits portés sur le c/673 pour annulation titre adressé au département
- Inspection d'un pont en maçonnerie - SOCOTEC INFRASTRUCTURE - *1 900,00 € HT*
- Attribution marché acquisition matériel cantine - STEP GRAND SUD - *3 888,99 € HT*
- Remplacement menuiseries et huisseries château – CARAYON - *13 545,00 € HT*
- Extension école maternelle - avenant en + value sur le lot 11 - BH AGENCEMENT (rajout de 3 cabines WC) - *3 044,00 € HT*
- Attribution marché acquisition mobilier cantines scolaires - STEP GRAND SUD - *3 237,60 € HT*
- Renouvellement LTI avec la Caisse d'Épargne - *600 000,00 €*
- Ludothèque - acquisition de jeux – MAJUSCULE - *1 634,89 € HT*
- Ludothèque - acquisition de jeux - LA BOUTIQUE EN JOUETS - *1 957,26 € HT*
- Ludothèque - acquisition de jeux - L'ÉCHOPPE MÉDIÉVALE - *1 044,24 € HT*
- École élémentaire - fourniture et pose d'une alarme incendie - ÉLECTRICITÉ SERVICE - *499,00 € HT*
- Extension école maternelle - avenant en + value sur le lot 12 - MN2B (rajout coffret étanche/disjoncteurs tetra/prises) - *854,67 € HT*
- Logiciel médical oppysoft - extraction des données – OPPYSOFT - *4 800,00 € HT*
- Extension école maternelle - avenant en + value sur le lot 07 - SONZOGNI (fourniture et pose d'un escalier métallique) - *18 600,00 € HT*
- École élémentaire - mise en œuvre de béton balayé - MIDI SOL MÉDITERRANÉE - *2 895,00 € HT*
- Extension école maternelle - Lettrage panneau – SONZOGNI - *2 216,00 € HT*
- Eau du canal - sondages et mise en place de regards - TP BESSIERE - *7 700,00 € HT*
- Interdiction d'accès à la passerelle du ruisseau de Saïsses - danger grave et imminent
- Acquisition de 3 ordinateurs pour l'école élémentaire – ABSYS - *2 346,00 € HT*
- Complément de peinture à la médiathèque - MATHIEU PEINTURE DÉCORATION - *650,00 € HT*
- Acquisition de tables pour la salle des fêtes - COMAT & VALCO - *1 979,40 € HT*
- Fourniture d'un urinoir – CCL - *1 467,55 € HT*
- Collégiale - remise en état de lustres - SARL VALLUX - *5 700,00 € HT*

14 - Questions diverses

• A la suite de la question posée lors de la dernière séance du conseil municipal, le bilan financier des sorties en classes de découvertes a été fourni par le directeur de l'école élémentaire :

- École élémentaire - mise en œuvre de béton balayé - MIDI SOL MÉDITERRANÉE - *2 895,00 € HT*
- Extension école maternelle - Lettrage panneau – SONZOGNI - *2 216,00 € HT*
- Eau du canal - sondages et mise en place de regards - TP BESSIERE - *7 700,00 € HT*
- Interdiction d'accès à la passerelle du ruisseau de Saïsses - danger grave et imminent
- Acquisition de 3 ordinateurs pour l'école élémentaire – ABSYS - *2 346,00 € HT*
- Complément de peinture à la médiathèque - MATHIEU PEINTURE DÉCORATION - *650,00 € HT*
- Acquisition de tables pour la salle des fêtes - COMAT & VALCO - *1 979,40 € HT*
- Fourniture d'un urinoir – CCL - *1 467,55 € HT*
- Collégiale - remise en état de lustres - SARL VALLUX - *5 700,00 € HT*

doublon p 7.

14 - Questions diverses

▪ A la suite de la question posée lors de la dernière séance du conseil municipal, le bilan financier des sorties en classes de découvertes a été fourni par le directeur de l'école élémentaire :

Bilan budget sorties 2023/2024

Classe	Intitulés sorties	Coût	Participation mairie (60%)
CP	Voyage paris	7978€	4786€
CP/CE1	Classe hameau de moulés Fondamente	5491€	3294€
CE1	Classe Lamourelle Carcassonne	3311€	1986€
CE2	Sorties patrimoines	250€	150€
CE2	Sortie Gruissan/sorties USEP	1227€	736€
CM1	Classe voile/ sorties USEP	3783€	2270€
CM1/CM2	Classe voile	3541€	2124€
CM2	Classe poney	2250€	1350€
CM2	Classe hameau de moulés Fondamente Sorties USEP	5583€	3350€
Cycle 3	Participation USEP	1038€	622€
bilan		34442€	20668€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Isabelle GIL

Christian ALFARO

Laetitia ANDRIEU

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Chantal DUMONT-GILMOZZI

Estelle FLEUTÔT

Jérôme GARCIA

Sylvie GISBERT

~~Gilles JOFFRE~~
PANSERRIEU Marcel

Émilie LAMARCQ

Jacques MAURAND

Micheline MIANNAY

Béatrice MILESI

Augustin MINARRO

Isabelle PALM

Alain RIVAYRAND

Bruno SALGUES

Patricia VAN HOONACKER

Jean-Claude VIVANCOS

Christian WAUTERS